

QUELLES SONT LES INSTANCES DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU SCHÉMA ?

Le pilotage et le suivi du Schéma Alsacien des Services aux Familles sont assurés par le Comité Alsacien des Services aux Familles (CASF). Le CASF a ainsi défini les objectifs stratégiques partagés de chacun des 13 enjeux prioritaires.

Le CASF est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles tels que définis à l'article L214-1 du code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'au suivi des améliorations de la qualité.

RETROUVEZ LE SCHÉMA
DANS SON INTÉGRALITÉ



2024
2029

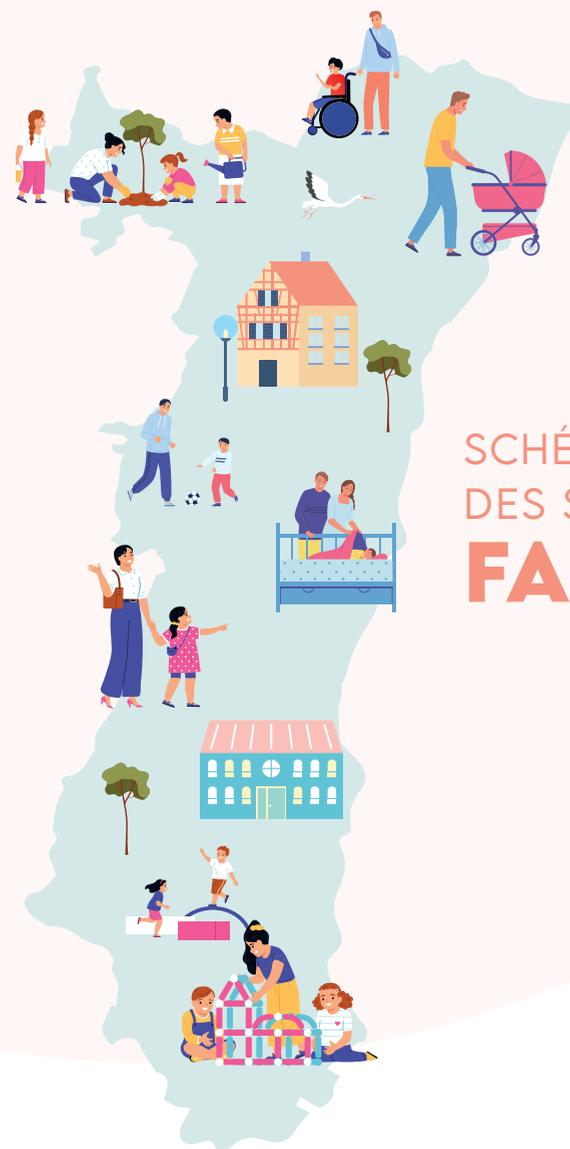


SCHÉMA ALSACIEN
DES SERVICES AUX
FAMILLES

À QUOI SERT CONCRÈTEMENT LE SCHÉMA ALSACIEN DES SERVICES AUX FAMILLES ?

Pierre angulaire du pilotage des services aux familles en Alsace, il est :

- Un outil d'**aide à la décision** pour les élus et services des collectivités sur les champs de la **petite enfance**, de l'**enfance**, de la **jeunesse**, du **soutien à la parentalité**, à l'**animation de la vie sociale** ;
- Le document de référence et d'orientation pour l'ensemble des dirigeants, des professionnels et bénévoles des **établissements qui offrent des services aux familles**, en direction de leurs enfants et des jeunes.



Ses objectifs opérationnels ont vocation à être déclinés dans les projets de territoire (exemple : conventions territoriales globales...) et dans les projets des structures.

COMMENT ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS LES CONSTATS ET LES ENJEUX ?

Le Schéma Alsacien des Services aux Familles a été élaboré à partir d'un **diagnostic à l'échelle alsacienne** sur la base :

- des **bilans** des précédents Schémas Départementaux des Services aux Familles respectifs du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;
- d'**entretiens bilatéraux** avec les partenaires signataires ;
- de **groupes de travail thématiques** réunissant **130 partenaires** représentatifs des différents services aux familles ;
- d'une **analyse statistique et documentaire** ;
- d'une **enquête auprès des familles** avec **10 586 répondants**.

Ce diagnostic a permis d'identifier 13 enjeux prioritaires.

LES ENJEUX EN SYNTHÈSE

SERVICES

- **Faire de la qualité de l'offre d'accueil une priorité** pour tous les services aux familles, avec un effort d'adaptation des locaux, de formation et d'accompagnement des professionnels sur les dimensions pédagogiques.
- **Répondre au manque de professionnels** dans les services aux familles en promouvant davantage les métiers des services aux familles, en formant davantage de professionnels, en encourageant les nouvelles modalités d'exercice des métiers et en encourageant mieux les carrières.
- **Développer quantitativement l'offre d'accueil du jeune enfant tout en préservant et encourageant la diversité des modes d'accueil** pour répondre à tous les besoins des familles.
- **Répondre aux besoins grandissants des parents sur les accueils de loisirs** et notamment les temps périscolaires.
- **Poursuivre le maillage de l'offre parentalité sur les territoires** en associant les collectivités, et porter avec une attention particulière aux parents d'adolescents, aux familles monoparentales et aux jeunes notamment en rupture d'insertion.

PUBLICS

- **Développer l'accessibilité financière des services aux familles** dans un contexte de paupérisation d'une partie d'entre elles.
- **Continuer de développer l'inclusivité des services aux familles** et accompagner les professionnels dans l'accueil des enfants en situation de handicap.
- **Développer la place des parents** dans les services aux familles et dans les établissements scolaires, dans une dynamique de co-éducation, et accompagner les professionnels dans leurs interactions avec les parents, et dans leur capacité d'écoute.
- **Accompagner les moments de transition** dans les parcours des enfants et des familles, prévenir et accompagner les situations de difficulté et de rupture.
- **Développer l'accès des parents en insertion aux modes d'accueil.**

PILOTAGE

- **Faire du soutien à la parentalité** une politique concertée avec une bonne articulation et complémentarité entre les acteurs institutionnels, entre les acteurs de terrain, avec une meilleure visibilité et accessibilité pour les familles
- **Renforcer les partenariats institutionnels et les objectifs communs autour des structures de l'animation de la vie sociale**, au plus près des besoins et ressources de chaque territoire
- **Favoriser un co-pilotage des services aux familles aux différentes échelles territoriales pertinentes**, en articulant bien les différentes échelles de gouvernance et de réseaux, en ayant une attention aux spécificités de chaque territoire quant aux besoins des publics, et aux caractéristiques de leurs offres et pratiques